

ACCESSIBILITÉ & HANDICAP



Accueil des personnes en situation de handicap

Politique d'accueil et d'accompagnement - ARCS

Référent handicap

Locaux PMR

Mise à jour : 17/06/2026

Notre engagement

ARCS s'engage en faveur de l'égalité des chances et de l'accès de toutes et tous à la formation. Chaque demande fait l'objet d'une étude individualisée et confidentielle afin d'identifier les besoins spécifiques de l'apprenant et de mobiliser les adaptations utiles à la réussite de son parcours.

Votre référent handicap

Un interlocuteur dédié vous accompagne de la demande d'information jusqu'à la fin de la formation. Il vous écoute, vous informe et coordonne la mise en place des aménagements adaptés à votre situation.

RÉFÉRENT HANDICAP - ARCS

David Carvalho

E-mail - contact@arcs-france.fr

Téléphone - 07 59 64 52 02 - 01 80 88 17 76

Accompagnement personnalisé en 4 étapes

- 1** **Prise de contact** - signalement du besoin au référent handicap, en toute confidentialité.
- 2** **Analyse de la situation** - échange pour identifier les besoins spécifiques et les contraintes éventuelles.
- 3** **Définition des aménagements** - adaptation du parcours, des supports, du rythme ou du matériel.
- 4** **Mise en œuvre & suivi** - déploiement des aménagements et ajustement tout au long de la formation.

AMÉNAGEMENTS & ACCESSIBILITÉ



Les aménagements possibles

Pendant la formation

- supports adaptés, consignes ajustées ;
- outils numériques ou matériel adapté ;
- horaires, rythme et pauses aménagés ;
- tutorat ou soutien individualisé.

Pour les épreuves de certification

- demandes étudiées avec le certificateur ;
- temps majoré, assistance ou matériel adapté ;
- dossier à anticiper avec le référent handicap.

Accessibilité des locaux

Les formations en présentiel se déroulent au **28 rue de Londres, 75009 Paris**. Les locaux disposent d'un **accès PMR**, d'un **ascenseur**, de **sanitaires PMR** et d'une **salle adaptée PMR**. En cas de besoin, une **formation à distance** peut être proposée. En cas de difficulté d'accès, des solutions alternatives sont recherchées avec le référent handicap afin de garantir la participation de chacun.

Partenaires & ressources mobilisables

Pour évaluer les besoins, financer et mettre en place les aménagements, ARCS peut s'appuyer sur un réseau de partenaires spécialisés :

- **Agefiph et Ressource Handicap Formation (RHF)** - appui à l'adaptation des parcours ;
- **Cap emploi** - accompagnement vers et dans l'emploi ;
- **MDPH** - reconnaissance et droits ;
- **Services de santé au travail et professionnels de santé** - préconisations ;
- **Certificateur** - instruction des demandes d'aménagement d'épreuves.

Contact

ARCS - Académie de Renforcement des Compétences et du Savoir

28 rue de Londres, 75009 Paris

contact@arcs-france.fr - 07 59 64 52 02 / 01 80 88 17 76 - arcs-france.fr

Référent handicap : David Carvalho - contact@arcs-france.fr